



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-104

Ottawa, le 16 mai 2008

Société Radio-Canada
Big River et Tisdale (Saskatchewan)

Demande 2008-0351-1, reçue le 4 mars 2008
Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-25
26 mars 2008

CBKST Saskatoon – modification de licence

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision CBKST Saskatoon (Saskatchewan) en supprimant les émetteurs CBKST-12 Big River et CBKST-14 Tisdale.
2. La SRC a informé le Conseil que les émetteurs susmentionnés ne sont plus requis puisque les téléspectateurs reçoivent une programmation identique en provenance des émetteurs CBKST-3 Leoville et CBKST-11 Greenwater Lake.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.